## Entrevue avec Mme la députée Françoise Guégot

## **APLAES**

compte rendu par Robert Alessi\*

## 10 avril 2012

L'APLAES a entrepris de rencontrer dans chaque parti politique la personne qui est en charge des questions universitaires, et de porter à la connaissance des candidats à l'élection présidentielle les problèmes qu'elle discerne et les suggestions qu'elle présente dans la situation actuelle. C'est dans ce cadre que nous avons rencontré le 10 avril 2012, de 9 heures à 10 heures, madame Françoise Guégot, Députée de la Seine-Maritime, Vice-Présidente du Groupe UMP à l'Assemblée nationale et Secrétaire nationale de l'UMP en charge de l'enseignement supérieur.

En l'absence du président de l'APLAES, monsieur Jean-Yves Guillaumin, en déplacement à l'étranger pour un colloque, l'entretien a lieu à l'Assemblée nationale entre madame Guégot et Robert Alessi, membre du Bureau de l'APLAES. La discussion s'est déroulée dans un climat d'une parfaite cordialité.

Après avoir présenté rapidement l'APLAES et les buts qu'elle poursuit, Robert Alessi a remis à madame Guégot un dossier de 14 pages composé des éléments suivants :

- texte de présentation « Repères APLAES » en ligne sur notre site dans la rubrique « L'APLAES et les élections présidentielles » ;
- position de l'APLAES sur la formation des maîtres (janvier 2012);
- lettres du 9 janvier 2012 à M. le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à Mme la présidente de la commission des moyens à la CPU sur les menaces pesant sur les filières de lettres classiques dans les universités;
- texte du 21 janvier adressé aux candidats à la Présidence de la République publié sur le site du Forum des Sociétés Savantes, et signé par l'APLAES.

L'entretien qui a suivi a porté essentiellement sur deux points : la formation des maîtres, et les menaces qui pèsent sur les filières de lettres classiques.

Pour commencer la discussion sur la formation des maîtres, Robert Alessi propose à madame Guégot de prendre connaissance du relevé des « points positifs » des rapports examinés dans le texte voté par les membres présents du Comité de janvier 2012, essentiellement le « rapport Jolion » d'octobre 2011. Madame Guégot trouve en fait très cri-

<sup>\*</sup>ralessi@univ-poitiers.fr

tique la formulation du texte de l'APLAES. Robert Alessi lui expose alors les raisons qui ont poussé à cette formulation. L'installation, dans les universités, de « masters d'enseignement », à côté des « masters recherche » héritiers des anciens DEA, a introduit de très graves déséquilibres dans la formation des étudiants. Après seulement trois années de formation disciplinaire, on propose aujourd'hui aux étudiants qui entrent dans le master d'enseignement des séminaires « transversaux », des heures de stage, des certifications de compétences en informatique et en langue vivante, et des sujets de recherche non pas dans leur discipline, mais dans les « sciences de l'éducation », comme cela est explicitement préconisé dans les 22 propositions issues de la Conférence des doyens d'IUFM. Cette invasion massive de matières transversales se fait évidemment au détriment de la formation dans les matières que les candidats au concours du CAPES devront ensuite enseigner à leurs élèves. Madame Guégot remarque que la situation d'enseignement n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt ans, et qu'il n'est plus possible d'envoyer devant les élèves d'aujourd'hui des professeurs sans les avoir préparés à faire face à des situations pédagogiques parfois très difficiles. Si la formation disciplinaire est sans doute nécessaire, elle n'est pas suffisante. Cela est vrai, ajoute Robert Alessi, mais c'est précisément pour cette raison que trois années de formation disciplinaire ne suffisent plus aujourd'hui à former scientifiquement les étudiants. Les étudiants de première année sont en effet aujourd'hui dans la situation de débutants à qui il faut tout apprendre. Il est donc indispensable, en master, de mener de front la poursuite de la formation disciplinaire et l'initiation à la recherche. C'est une nécessité qui s'impose d'autant plus que l'année préparatoire aux épreuves du CAPES a été abolie de fait par le nouveau calendrier des épreuves, alors qu'auparavant, un candidat au CAPES recevait au moins quatre années d'enseignement dans sa discipline.

Les étudiants qui suivent un master « recherche », poursuit Robert Alessi, et qui souhaitent préparer à Bac+6 l'agrégation ne sont pas dans une meilleure situation. En effet, durant cette année de préparation intensive, ils doivent désormais, sous peine de ne pouvoir être intégrés en tant que professeurs stagiaires en cas de succès, rattraper des modules du master « enseignement » tels que le C2i « enseignement », qui est très lourd, et le CLES, qui ne l'est pas moins. Autrement dit, l'installation du master « enseignement » a créé une situation de concurrence difficile à accepter car tous les masters sont des diplômes nationaux : à ce titre, il faut qu'ils puissent donner accès aux divers concours dans les mêmes conditions. On regrette donc la disparition du stage à volume horaire de cours réduit, qui aurait pu permettre à ces étudiants de se mettre à jour dans des conditions normales.

Robert Alessi souligne enfin que l'agrégation, dans les disciplines où elle existe, a toujours joué un rôle très important jusque dans la formation doctorale. Elle donne la garantie d'un haut niveau de compétence et d'une vaste culture générale. Ceux qui disent, aujourd'hui, que l'on devrait l'abolir (lire en ce sens les rapports Groperrin et Jolion) ignorent qu'il n'existe pas, en France, de système de substitution. Il est illusoire de chercher à importer en France les systèmes d'autres pays européens que l'on ne comprend pas bien, et qui sont en fait des systèmes complexes, ancrés comme le nôtre dans l'histoire et dans les mentalités.

Madame Guégot entend ces arguments, mais elle précise qu'en tout état de cause, l'université moderne ne peut plus continuer à laisser de côté la question de l'insertion professionnelle des étudiants qu'elle accueille en première année. L'orientation des Lycéens n'a certes toujours pas fait les preuves de son efficacité, mais l'université ne tient pas non plus compte comme elle devrait le faire de la diversité des publics qui sont les siens. La formation disciplinaire est importante et doit être maintenue, mais il est nécessaire que les diplômes comportent des contenus d'orientation professionnelle. Cela est vrai de la licence, du master et du doctorat.

Cela étant précisé, madame Guégot ajoute qu'il est bien clair que la réforme dite de la « mastérisation » des concours d'enseignement comporte des erreurs, et qu'elle devra être reprise en profondeur. C'est un point sur lequel tout le monde s'accorde aujourd'hui. Elle pense aussi que l'université moderne, si elle doit faire de la professionnalisation l'une de ses préoccupations principales, doit aussi promouvoir les disciplines à faible effectif telles que les lettres classiques qui contribuent incontestablement, à ses yeux, à la formation d'élites qui participent au rayonnement international de la France. Il est donc indispensable de reconnaître leurs spécificités, dont la première est qu'elles s'adressent naturellement à de petits effectifs. Cela ne veut cependant pas dire que leur forme actuelle est immuable : on attend aussi de ces disciplines un effort d'adaptation ; les enseignants responsables doivent susciter l'intérêt des étudiants pour leur filière de formation.

La discussion s'oriente alors sur le deuxième point : les menaces de fermeture qui pèsent aujourd'hui sur les filières de lettres classiques. Robert Alessi explique que le sentiment général est que la mise en place de la LRU a accentué un mouvement dont il faut reconnaître qu'il était déjà en marche auparavant : celui de la suppression de ces filières sur des critères de pure comptabilité, y compris dans des anciennes universités, sans considération aucune de leurs propres traditions, ni de l'intérêt qu'elles présentent pour les autres disciplines aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche : aujourd'hui, les cours de latin et de grec sont constitutifs d'un grand nombre de disciplines dans le domaine des lettres et sciences humaines, et parfois au-delà. Il est donc faux de dire que les lettres classiques ne concernent que très peu d'étudiants. Sur le plan de la recherche, les enseignants de latin et de grec sont intégrés, actifs et reconnus dans les laboratoires les plus divers. Aujourd'hui, on ignore pourtant ces faits incontestables dans les universités où les lettres classiques sont menacées. En dépit de l'autonomie des universités, Robert Alessi souhaite au moins qu'un message fort soit donné par les responsables politiques aux présidents des universités par le canal de la CPU. Il faut que les équipes dirigeantes des établissements, désormais maîtresses de leur budget, apprennent à dépasser les préoccupations purement comptables qui semblent les dominer aujourd'hui, et à promouvoir de véritables politiques d'établissement. Pour une discipline telle que la nôtre, et compte tenu des points qui ont été discutés dans cet entretien, la survie est à ce prix.

Madame Guégot entend ces arguments. Il sera peut-être aussi nécessaire, ajoute-t-elle, de procéder à quelques ajustements à la marge. La LRU a donné aux équipes dirigeantes des universités et à leurs élus des responsabilités très importantes auxquelles ils n'étaient pas toujours préparés.

On termine sur ce point, après environ une heure d'entretien.